

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Décret n° 2010-281 du 16 mars 2010 modifiant le décret n° 2009-1707 du 30 décembre 2009 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon

NOR : ECES1005982D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2009-1707 du 30 décembre 2009 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment ses tableaux annexés,

Décète :

Art. 1^{er}. – I. – Les chiffres de la population municipale et de la population totale des lignes « Midi-Pyrénées », « Métropole » et « Total », indiqués dans l'annexe A du décret du 30 décembre 2009 susvisé sont modifiés comme indiqué dans le tableau A annexé au présent décret.

II. – Les chiffres de la population municipale et de la population totale des lignes « Tarn », « Métropole » et « Total » indiqués dans l'annexe B du décret du 30 décembre 2009 susvisé sont modifiés comme indiqué dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 2. – Les chiffres modifiés de la population municipale et de la population totale de la commune, du canton et de l'arrondissement concernés sont arrêtés aux valeurs figurant dans les tableaux consultables sur le site internet de l'Institut national de la statistique et des études économiques (www.insee.fr).

Art. 3. – Les nouveaux chiffres de la population sont, sous réserve de disposition législative ou réglementaire contraire, pris en considération pour l'application des lois et règlements à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 4. – La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*

CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*
BRICE HORTEFEUX

A N N E X E

TABLEAU A : POPULATION DES RÉGIONS

CODE RÉGION	NOM DE LA RÉGION	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
73	Midi-Pyrénées	Lire : 2 810 247, au lieu de : 2 810 559	Lire : 2 889 805, au lieu de : 2 890 123

CODE RÉGION	NOM DE LA RÉGION	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
	Métropole	Lire : 61 795 238, au lieu de : 61 795 550	Lire : 63 201 782, au lieu de : 63 202 100
	Total	Lire : 63 600 690, au lieu de : 63 601 002	Lire : 65 030 704, au lieu de : 65 031 022

TABLEAU B : POPULATION DES DÉPARTEMENTS

CODE DÉPARTEMENT	NOM DU DÉPARTEMENT	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
81	Tarn	Lire : 369 189, au lieu de : 369 501	Lire : 381 165, au lieu de : 381 483
	Métropole	Lire : 61 795 238, au lieu de : 61 795 550	Lire : 63 201 782, au lieu de : 63 202 100
	Total	Lire : 63 600 690, au lieu de : 63 601 002	Lire : 65 030 704, au lieu de : 65 031 022